



DISTRICT URBAIN
de FAULQUEMONT
Communauté
de Communes

ARRÊTÉ N° 134/2017

**PORTANT MISE A JOUR DES DOCUMENTS D'URBANISME DES COMMUNES
DE BAMBIDERSTROFF, BOUCHEPORN, VAHL-LES-FAULQUEMONT ET ZIMMING**

Le Président du District Urbain de Faulquemont,

- VU la loi n°2014-366 Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014, notamment l'article 136,
- VU l'arrêté préfectoral n°2016-DCTAJ/1-070 du 5 janvier 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes du District Urbain de Faulquemont,
- VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L151-43, L152-7, R151-51, R153-18, L161-1, L162-1, L163-10, R161-8 et R163-8;
- VU la délibération du Conseil Municipal du 04 août 2006 portant approbation du plan local d'urbanisme de Bambiderstroff,
- VU la délibération du Conseil Municipal du 14 juin 2004 portant approbation de la carte communale de Boucheporn,
- VU la délibération du Conseil Municipal du 13 février 2007 portant approbation de la carte communale de Vahl-les-Faulquemont,
- VU la délibération du Conseil Municipal du 10 décembre 2007 portant approbation de la carte communale de Zimming,
- VU l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2016 et les documents annexés,
- VU la demande de la DREAL,

ARRÊTE

Article 1 :

Les documents d'urbanisme des communes de Bambiderstroff, Boucheporn, Vahl-les-Faulquemont et Zimming sont mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2016, instituant les servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel existantes exploitées par la société GRTGaz, a été annexé au document d'urbanisme.

Article 2 :

La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public :

- 1°) au siège de la Communauté de Communes du District Urbain de Faulquemont
- 2°) dans les mairies des communes concernées,
- 3°) à la Préfecture de la Moselle,
- 4°) dans les locaux de la Direction Départementale des Territoires de Moselle.

Direction

1, allée René Cassin
57380 FAULQUEMONT
Tel. +33 (0) 387 29 83 50
Fax +33 (0) 387 29 83 51
e-mail : dg@dufcc.com
site web : www.dufcc.com

Pôle technique

Tel. +33 (0) 387 29 73 80
Fax +33 (0) 387 29 73 89

**Maison de Justice
et de Droit**

Tel. +33 (0) 387 90 00 22
Fax +33 (0) 387 29 83 51

Piscine

Tel. +33 (0) 387 00 46 00
Fax +33 (0) 387 00 46 01

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20170706-AR-134-05-07-17-
AR
Date de télétransmission : 06/07/2017
Date de réception préfecture : 06/07/2017

mjd@dufcc.com

piscine@dufcc.com

Article 3 :

Le présent arrêté sera affiché au siège de la Communauté de communes du District Urbain de Faulquemont et dans les mairies concernées durant un mois.

Article 4 :

Des copies du présent arrêté seront adressées :

1°) au Préfet,

2°) au Sous-Préfet,

3°) au Directeur Départemental des Territoires de la Moselle.

Fait à Faulquemont, le 5 juillet 2017,
en 5 exemplaires originaux

Pour le Président,

Bruno BLANCHIN
Vice-Président

